



**Service REAVIE**

## **Gel : Protéger vos installations !**

**Pensez à protéger vos canalisations et votre compteur d'eau contre le gel.**

Les jours prochains s'annoncent encore très froids. Le gel de votre compteur d'eau ou de votre tuyauterie peut entraîner des coupures d'eau, des fuites, voire des dégâts matériels importants.

**Pour éviter le gel de votre compteur d'eau ou de votre tuyauterie, pensez à les protéger :**

Si votre compteur est situé dans un local non chauffé (cave...) : ne coupez jamais complètement le chauffage, entourez le compteur d'eau et les parties apparentes de la tuyauterie avec une gaine isolante.

Si votre compteur est enterré à l'extérieur : calfeutrez le compteur d'eau et les tuyaux exposés avec des plaques en polystyrène. N'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité comme la paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc.

Si vous avez des tuyauteries à l'extérieur (système d'arrosage, ....) : vidangez le circuit et fermez le robinet d'alimentation concerné.

**Que faire lorsque vos installations sont gelées et que l'eau ne coule plus ?**

- 1- Dégelez votre installation : un sèche-cheveux peut suffire pour dégeler un tuyau, mais n'utilisez jamais une flamme
- 2- Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel
- 3- Vidangez votre installation

Le compteur d'eau qui sert à mesurer votre consommation est sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire. La réparation ou le remplacement d'un compteur d'eau gelé vous sera facturé.